

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 14 (1912-1913)

Heft: 1

Artikel: Rapport relatif à l'enquête sur les prestations en nature

Autor: Trösch, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et Moser ont été remplacés par MM. Bürki et Moser et par M^{lles} Wolf et Schneider. M. Schneiter de Bienne a remplacé M. Baumgartner, démissionnaire, et M^{lle} Theubert de Porrentruy remplace M^{lle} Piquerez. La Société des maîtres aux écoles moyennes est représenté par MM. Meury de Neuveville et Prêtre de Bienne. Le C. C. a tenu 13 séances et le Comité-directeur 10. En outre, il y a eu 3 séances extraordinaires pour la présentation d'une candidature au poste de secrétaire, pour la discussion du conflit à l'École normale de Berne et pour l'étude de l'adhésion éventuelle au S. L. V. Il résulte de la lecture des rapports de 29 sections et des pièces financières justificatives que notre Société compte actuellement 2526 instituteurs et institutrices et 581 représentants du corps enseignant secondaire. Il y a ainsi une diminution de 17 membres. Cette diminution est minime, mais doit nous servir d'avertissement. Les comités des sections sont instamment priés de faire toutes les démarches utiles aux fins de gagner tous les jeunes collègues à notre Association. Le secrétaire central a visité ce printemps les Ecoles normales bernoises et a donné aux candidats au diplôme une conférence sur le but, les tendances et l'organisation du B. L. V., de sorte que le travail de recrutement dans les sections sera d'autant plus facile.

D'une manière générale, les sections ont travaillé sérieusement. Des données statistiques de 29 sections, nous extrayons ce qui suit: Il a été tenu 124 séances de comité et 104 assemblées de section. De nombreux travaux ont été présentés: 69 conférences d'ordre scientifique et pédagogique, 47 d'ordre politico-scolaire et 40 d'ordre administratif. En règle générale, on pourrait désirer plus d'intérêt pour les questions d'organisation intérieure. Les rapports entre collègues ont été généralement bons. L'état de surexcitation du printemps dernier paraît être en train de disparaître. Comme nous avons devant nous de grosses tâches communes, il est de toute nécessité que nous serrions les rangs et que nous évitions à tout prix les guerres intestines.

Le changement de secrétariat se fit sans encombre. Cette institution rend de très réels services, et les collègues se font toujours plus nombreux, qui viennent demander aide et conseil. Une preuve en est le chiffre des correspondances. Le secrétariat a reçu 2449 lettres dans le courant de l'année et il a expédié 2144 lettres et 1172 circulaires.

La caisse accuse un solde passif de fr. 3055. 70 qui est cependant couvert tant par les cotisations qui ne sont pas encore rentrées, que par les prêts accordés par la Société. Tous comptes faits, on peut prévoir un excédent de recettes de fr. 664. 11.

Les caissiers des sections feraient bien d'envoyer le produit des cotisations au plus vite: ce seraient autant d'intérêts de gagnés.

Le Comité cantonal.

Prestations en nature.

Rapport relatif à l'enquête sur les prestations en nature.

Bien que le rapporteur de l'an dernier ait laissé entrevoir l'établissement des données statistiques concernant l'état des logements et des prestations en nature du corps enseignant bernois, il ne lui a pas été possible de terminer ce travail aussi important que pressant. Il croit avoir fait tout son possible pour l'avancement de ce travail de longue haleine. Cependant, la partie la plus importante, qui exige le plus de temps, soit la comparaison et la classification des chiffres et des données regardant l'enquête sur les logements, est pour ainsi dire terminée, de sorte qu'il reste à établir les tables relatives aux deux autres prestations en nature, les indemnités correspondantes, ainsi que les derniers travaux de comparaison et les conclusions qui, paraît-il, seront terminées dans quelques mois.

Si le travail n'est pas prêt à cette heure, il y a lieu de faire remarquer que le corps enseignant lui-même a contribué pour sa bonne part au retard, par la manière dont un assez grand nombre de questionnaires ont été remplis. En mars 1911, soit plus de deux mois après le délai fixé pour le retour des formulaires, il en manquait encore 500. Ce n'est que grâce au concours des comités des sections qu'il fut possible de réunir la plus grande partie des feuilles manquantes. En octobre 1911, il manquait encore environ 40 questionnaires. Plus d'un retardataire a sans doute pensé que quelques questionnaires de plus ou de moins était sans influence sur les résultats de l'enquête; d'autres, mus par un sentiment de crainte exagéré et déplacé, ont cru bon d'observer une prudente réserve. Ils pouvaient craindre que leurs renseignements ne tombassent entre les mains de certains despotes locaux, et c'en serait fait de leur situation. Il faut avouer que de certains endroits nous avons reçu des données qui jettent un jour absolument défavorable sur certaines communes. Le rapporteur tenait absolument à recueillir un matériel complet — surtout pour ces communes — d'autant plus que, pour les points essentiels de l'enquête, un

travail sérieux ne serait guère possible sans tous les renseignements désirables (nombre de logements, nombre des localités avec indemnités en espèces, nombre des postes où le traitement est fixé in globo, maximum des traitements [y compris la valeur représentative des prestations en nature], minimum des traitements [soit déduction faite de cette valeur représentative]). Après des démarches personnelles réitérées, le rapporteur a fini par obtenir, à fin janvier 1912, le deuxième avant-dernier formulaire; les deux derniers (Lamboing I et Seleute) font encore défaut à cette heure. Quant au questionnaire B, que nous n'avons pas jugé à propos de réclamer avec insistance de chaque petit hameau, nous devons signaler le fait qu'une grande commune des environs de Berne ne nous a pas encore fait parvenir sa réponse, dont nous avons absolument besoin. C'est pour cette raison que les tableaux d'indemnité n'ont pu être définitivement établis.

Des ennuis plus considérables encore nous ont été occasionnés par les questionnaires défectueux. Il peut être intéressant, mais vraiment peu flatteur pour le sentiment de solidarité des membres du B. L. V., de constater que le formulaire B, qui

nécessitait le visa de deux membres des autorités locales, a été de beaucoup mieux rempli et plus complet que le formulaire A, qui pourtant n'était destiné qu'aux organes de l'Association. Plusieurs centaines de démarches écrites et orales personnelles ont été nécessaires pour recueillir les renseignements complémentaires indispensables à une statistique de quelque valeur. Même les réponses à ces réclamations personnelles ont été l'occasion de nouvelles démarches pressantes auprès des retardataires. Nous ne saurions prétendre que ce travail ait été des plus agréables. Une question manquant de clarté (page 7, formulaire A) a été aussi la source d'un long travail. La plupart des collègues n'avaient indiqué la valeur de louage du terrain qu'au cas où celui-ci était réellement loué. Nous avons besoin ici de données complémentaires qu'il a fallu recueillir par voie de demandes personnelles (afin de pouvoir tenir compte de tous les facteurs composant le traitement en général et les prestations en nature en particulier).

Relativement aux résultats actuels de l'enquête, nous indiquons ci-dessous quelques chiffres intéressants:

Charakter der Wohnungen nach ihren räumlichen und sanitärischen Verhältnissen, sowie mit Rücksicht auf Zustand und Unterhalt.

Conditions hygiéniques, cube et état et entretien des logements d'instituteurs.

Die Zahl der Lehrerwohnungen im Kanton = 1300. — Nombre des logements d'instituteurs dans le canton = 1300.

	Zahl der mangelhaften Bogen <i>Nombre des questionnaires insuffisants</i>	Genügend resp. befriedigend <i>Suffisant, soit satisfaisant</i>		Mangelhaft <i>Défectueux</i>		Ungenügend <i>Insuffisant</i>	
		Absolute Zahl der Wohnungen <i>Total des logements</i>	in — en %	Absolute Zahl der Wohnungen <i>Total des logements</i>	in — en %	Absolute Zahl der Wohnungen <i>Total des logements</i>	in — en %
<i>Räumlich</i> (genügend: über 100 m ³ heizbaren Wohnraumes; mangelhaft: 76—100 m ³ ; ungenügend: 0—75 m ³) — <i>Cube</i> (suffisant: plus de 100 m ³ et chauffable; defectueux: 76 à 100 m ³ ; insuffisant: 0 à 75 m ³)	25	470	36,9	339	26,6	466	36,5
<i>Sanitärisch</i> — <i>Conditions hygiéniques</i>	17	354	27,6	372	29,0	557	43,4
<i>Zustand und Unterhalt, sonstige Mängel</i> — <i>Etat et entretien, autres déféctuosités</i>	20	193	15,1	402	31,4	685	53,5

Détails.

I. Superficie.

a. Nombre de chambres habitables (chauffables et sèches):

Logements	Nombre	%
Renfermant 0 pièce habitable . . .	76	5,9
» 1 » » . . .	293	22,7
» 2 pièces habitables . . .	649	50,2

Logements	Nombre	%
Renfermant 3 pièces habitables . . .	243	18,8
» 4 » » . . .	30	2,3
» 5 » » . . .	1	0,1
Données insuffisants	8	

b. Le rapport entre le nombre des personnes composant le ménage de l'instituteur et la superficie habitable donne le tableau suivant:

Zahl der Lehrerwohnungen. — Nombre des logements d'instituteurs.

Wohnraum Cube	Haushaltungsmitglieder des Lehrers — Ménage d'instituteur comptant de							
	1—3 Personen 1 à 3 personnes	%	4—6 Personen 4 à 6 personnes	%	7—? Personen 7 à ? personnes	%	Total	%
0—25 m ³	46	3,6	27	2,1	7	0,6	80	6,3
26—50 »	119	9,4	45	3,5	23	1,8	187	14,7
51—75 »	177	13,9	64	5,0	15	1,2	256	20,1
76—100 »	207	16,3	63	4,9	54	4,3	324	25,5
101—125 »	110	8,7	64	5,0	45	3,5	219	17,2
126—150 »	60	4,7	42	3,3	22	1,7	124	9,7
151—175 »	19	1,5	15	1,2	17	1,4	51	4,1
176—200 »	6	0,5	6	0,5	3	0,2	15	1,2
Lehrer — Plus de 200 »	10	0,8	4	0,3	1	0,1	15	1,2
	754	59,3	330	25,9	187	14,8	1271	

Zahl der fehlenden Angaben 29. — Nombre des données faisant défaut 29.

II. Conditions hygiéniques.

Données faisant défaut 17.

	Nombre des logements d'instituteurs	%
a. Etat satisfaisant	354	27,6
b. Défectueux et insuffisants . . .	929	72,4
Parmi ceux-ci sont:		
1° Partiellement humides . . .	273	28,0
2° Partout humides	86	
3° Toutes les pièces à l'ombre	303	23,6
4° Manque d'air et de lumière (le questionnaire ne touchait pas spécialement cette question)	158	12,3
5° Latrines insuffisantes au point de vue hygiénique	595	46,4
6° Sans latrines particulières (réservées)	242	18,9
7° Construction défectueuse (question ne figurant pas au questionnaire)	89	6,9
8° Autres défectuosités quant à l'hygiène	227	17,7

Nombre des logements d'instituteurs

	Nombre des logements d'instituteurs	%
9° Défectueux <i>une fois</i> au point de vue hygiénique	338	26,3
10° Défectueux <i>deux fois</i> au point de vue hygiénique	316	24,6
11° Défectueux <i>trois fois et plus</i> au point de vue hygiénique	275	21,4
12° Sont <i>insuffisants</i> (chiffres 9 à 11), parce que défectueux sous plusieurs rapports ou complètement humides	557	43,4

III. Etat et entretien. Autres défectuosités.

Données manquantes 20.

	Nombre des logements d'instituteurs	%
a. Etat satisfaisant	193	15,1
b. Défectueux ou insuffisant	1087	84,9
Parmi ceux-ci ont:		
1° Une cuisine défectueuse (sans les installations indispensables)	583	45,6

	Nombre des logements d'instituteurs		
		%	
2° Point de fontaine à eau courante ou pas de robinet dans les communes possédant une installation d'eau	310	24,2	
3° Fenêtres et portes défectueuses, contrevents manquants	739	57,7	
4° Installations de chauffage défectueuses	295	23,0	
5° Planchers, parois, plafonds en mauvais état	576	45,0	
6° Point de jardin (et point d'indemnité représentative)	130	10,2	
7° Point de cave	40	3,1	
8° Point de chambre à serrer	522	40,8	
9° Point de galetas	49	3,9	
10° Point de cuisine	21	1,6	
11° Autres défauts	126	9,9	
12° Trouvé <i>une fois</i> défectueux (rubriques 1 à 11)	193	15,1	
13° Trouvé <i>deux fois</i> défectueux	209	16,3	
14° Trouvé <i>trois ou quatre fois</i> défectueux	529	} 41,3	
15° Trouvé <i>cinq fois (et plus)</i> défectueux	156		} 12,2
		685	

(Les appartements jugés défectueux *plus de trois fois* sont considérés comme étant *insuffisants*.)

IV. Résumé.

	Nombre des logements d'instituteurs	
		%
a. <i>Absolument suffisants</i> , soit présentant des conditions <i>satisfaisantes</i>	76	5,9
b. <i>Défectueux</i> , mais non taxés comme insuffisants sous un rapport quelconque	257	20,0
Soit :		
aa. Défectueux <i>une fois</i>	84	6,5
bb. > <i>deux fois</i>	90	7,0
cc. > <i>trois fois</i>	83	6,5
c. Reconnus <i>insuffisants</i>	955	74,1
Soit :		
aa. Une fois	401	31,1
bb. Deux fois	357	27,7
cc. Trois fois	197	15,3
Une <i>indemnité pour logement insuffisant</i> est payée pour	27	2,8*

* % des logements *insuffisants*.

Les recherches spéciales et les tableaux statistiques traitent des logements d'instituteurs loués (profession des locataires, etc.), des localités possédant l'installation d'eau et de lumière électrique et de celles qui en ont fait bénéficier le logement d'instituteur (eau dans les latrines en particulier). Nous avons voué une attention toute spéciale aux recherches visant le nombre de pièces chauffables et non chauffables, situées à l'ombre ou au soleil, humides ou sèches, comme aussi le nombre de chambres et le nombre de personnes composant le ménage de l'instituteur, le cachet particulier du logement, eu égard aux exigences de la profession d'instituteur. La façon dont les communes exécutent les réparations a également fait l'objet d'un tableau spécial.

Il était de toute nécessité d'exécuter ce travail de détails qui demande évidemment beaucoup de temps, mais qui seul permet de jeter un coup d'œil intéressant dans la question si importante du logement de l'instituteur. Pas n'est besoin de relever que chacun des tableaux précités indiquent également pour chaque district les chiffres qui le concerne.

Un chapitre intéressant est celui relatif aux renseignements concernant les indemnités représentatives en espèces, comparées aux prix usuels locaux pour le logement, le bois, le terrain, données contresignées par le corps enseignant et par deux membres des autorités scolaires ou communales. Nous faisons remarquer que partout où les autorités communales ont fait figurer des chiffres autres que ceux indiqués par le corps enseignant, les premiers ont été pris en considération.

Les tableaux comparatifs relatifs aux *indemnités représentatives de logement* et aux prix usuels locaux n'ont pu être encore terminés à cause des données importantes qui nous font défaut à cette heure et qui concerne une localité très importante des environs de Berne. Nous donnons en attendant mieux quelques indications intéressantes (partout sans tenir compte du district de Berne, rive droite de l'Aar):

Wohnungsentschädigungen. — *Indemnités représentatives de logement.*

	Zahl der betreffenden Stellen <i>Nombre des places</i>	Summe der Wohnungsentschädigungen dieser Stellen <i>Total des indemnités de toutes ces places</i>	Summe der entsprechenden Mietbeträge nach ortsüblichen Durchschnittspreisen <i>Valeur locative correspondant aux prix locaux moyens</i>	Differenz zu Ungunsten der Lehrerschaft <i>Différence au détriment du corps enseignant</i>
	1	2	3	4
a. Im Kanton — Dans le canton	634	Fr. 135,189	Fr.	
b. In den Gemeinden mit mietbaren Dreizimmerwohnungen — Dans les communes disposant de logements de trois chambres pouvant être loués . . .	589	127,709	194,964 ¹	67,255
c. In den Gemeinden mit mietbaren Vierzimmerwohnungen — Dans les communes disposant de logements de quatre chambres pouvant être loués . .	501	112,766	219,995 ²	107,229
d. In den Gemeinden mit mietbaren Fünzimmerwohnungen — Dans les communes disposant de logements de cinq chambres pouvant être loués . . .	324	75,840	186,902 ³	111,062
Pro Lehrstelle — Par place				
a. Im Kanton — Dans le canton		213,2		
b. In den Gemeinden mit mietbaren <i>Dreizimmerwohnungen</i> — Dans les communes disposant de logements de <i>trois chambres</i> pouvant être loués .		216,8	331,0 ¹	114,2
c. In den Gemeinden mit mietbaren <i>Vierzimmerwohnungen</i> — Dans les communes disposant de logements de <i>quatre chambres</i> pouvant être loués		225,1	439,1 ²	214,0
d. In den Gemeinden mit mietbaren <i>Fünzimmerwohnungen</i> — Dans les communes disposant de logements de <i>cinq chambres</i> pouvant être loués .		234,1	576,9 ³	342,8

¹ Mietbetrag für 589 (1) *Dreizimmerwohnungen*. — Valeur locative pour 589 (1) logements de *trois chambres*.
² Mietbetrag für 501 (1) *Vierzimmerwohnungen*. — Valeur locative pour 501 (1) logements de *quatre chambres*.
³ Mietbetrag für 324 (1) *Fünzimmerwohnungen*. — Valeur locative pour 324 (1) logements de *cinq chambres*.

Comment il en va dans les communes où les indemnités en espèces sont comprises dans un traitement total qui ne permet pas d'évaluer les prestations en nature pour elles-mêmes, l'exemple frappant ci-dessous illustrera ce mode de faire.

Frutigen alloue à ses trois maîtres un traitement initial (tout compris) de . . . fr. 1000
pour deux collègues . . . » 1200
pour un collègue . . . » 1275

Il faut ajouter à ces chiffres, pour chaque place, trois augmentations successives de fr. 100 après 5, 10 et 15 ans de services.

Les prix *usuels locaux moyens* pour les prestations en nature légales — confirmés par la signature des autorités — seraient les suivants:

Logement de 4 chambres . . . fr. 800
9 stères de bois de sapin . . . » 120
18 ares de bon terrain cultivable . . » 100
Total fr. 1020

Le traitement communal minimum prévu par la loi serait, sans prestations en nature d'aucune sorte, de fr. 700. Or, il est en réalité

pour 3 maîtres de fr. — 20 à 280 (après 15 ans de service)
» 2 » » 180 » 480 »
» 1 maître » » 255 » 555 »

Relativement aux divers facteurs composant le traitement (traitement initial et final, augmentations successives, indemnités en espèces pour logement, bois, terrain, éventuellement valeur de

louage) et aux prix locaux usuels pour trois, quatre et cinq chambres, ainsi qu'aux prix pour le bois et le terrain, des tableaux très détaillés ont été élaborés qui renseigneront d'un coup d'œil et très exactement sur l'état du traitement total réel de chaque place. Ce calcul a été fait tout d'abord en tenant compte de la valeur représentative des prestations en nature et des indemnités en espèces, puis en détachant le traitement communal en espèces (déduction faite des prestations en nature évaluées selon les prix locaux usuels). Ces tableaux devront en même temps donner un aperçu général des conditions de traitement dans tout le canton. La répartition par district de toutes ces données n'est pas terminée encore, l'addition de toutes ces colonnes exigeant un temps assez considérable (il y avait, seulement dans les tableaux mentionnés, environ 3200 colonnes de 19 lignes en moyenne à additionner).

Propositions.

En terminant, le rapporteur se permet de faire une proposition au C. C., à soumettre éventuellement à l'assemblée des délégués, proposition qui s'est imposée de plus en plus au cours du travail. La voici: 1° Au vu du renchérissement constant du prix de la vie et des requêtes locales nombreuses qui en résultent, il sera publié dans le Bulletin l'état des traitements pour chaque commune. 2° Les sections seront invitées à nommer dans chaque commune importante ou dans un groupe de 2 à 3 petites communes une commission locale du corps enseignant, qui fonctionnerait en qualité de représentant du personnel enseignant local et de représentant du B. L. V. dans les localités respectives. Cette commission aurait à discuter les requêtes relatives aux autorités et au traitement, la disparition d'inconvénients dans le domaine des prestations en nature, les réclamations auprès des autorités et des particuliers. Ces délibérations se feraient en commun avec le corps enseignant local, et la commission serait chargée de l'exécution ou de la transmission des décisions éventuelles aux organes compétents du B. L. V.

La première proposition nécessiterait la publication d'un numéro spécial d'un Bulletin de 30 pages environ. Ce numéro spécial offrirait au corps enseignant les renseignements les plus intéressants et les plus variés et un matériel de valeur à l'appui desquels il pourrait à l'occasion motiver sérieusement et rapidement toute enquête éventuelle tendante à l'amélioration du traitement, à l'augmentation des indemnités représentatives, etc. (voir l'exemple de Frutigen!). Les instituteurs de diverses localités importantes reconnaîtraient aussi que bien souvent la comparaison détaillée du traitement et des indemnités en espèces avec la valeur effective des prestations en nature, estimée selon les prix usuels locaux, est tout à l'avantage de communes de moindre importance où l'instituteur est mieux placé au point de vue financier que tel collègue touchant un traitement supérieur.

La deuxième proposition, mise à exécution, contribuerait certainement à développer notre Association et à faire croître le sentiment de solidarité entre collègues, tout en présentant l'avantage de ne rien coûter à notre caisse.

* * *

Tout en regrettant une fois encore de ne pouvoir vous présenter aujourd'hui l'enquête terminée et le manuscrit de la brochure y relative, je vous prie d'observer que le dépouillement et la classification du matériel de cette enquête nécessitait un travail très étendu et fort compliqué, qu'un formulaire complètement rempli comportait déjà à lui seul 180 données environ, et qu'il s'agissait donc pour 2550 questionnaires A de 250,000 données, dont quelques-unes devaient être utilisées plusieurs fois, à comparer avec diverses facteurs et à étudier sous toutes les faces.

Berne, le 22 mars 1912.

Le rapporteur,
D^r E. Trösch.

Budget 1911/12.

I. Einnahmen.

1. Mitgliederbeiträge:	
3100 zu Fr. 6	Fr. 18,600
2. Zinse:	
a. Darlehenszinse	» 450
b. Bankzinse	» 850
	<hr/>
Uebertrag	Fr. 19,900

Budget 1911/12.

I. Recettes.

1° Cotisations:	
3100 membres à fr. 6	fr. 18,600
2° Intérêts:	
a. Des prêts	» 450
b. De nos dépôts en banque	» 850
	<hr/>
	A reporter fr. 19,900